



► Les postes gelés des PE stagiaires n'apparaissent pas au mouvement

La liste n'est pas définitive, certains PES complèteront des temps partiels, mais les nombreux départs à la retraite et le sous nombre du début de l'année amènent une importante promotion de PES (plus de 25 ?) et donc autant de supports qui échappent au mouvement...

Ecole Bellevue Cahors, Mater	Ecole St Paul de Loubressac, Mater
Ecole St Géry, Elem	Ecole Catus, Elem
Ecole Trespoux-Rassiels : 2 postes Elem et Mater ?	Ecole Bretenoux, Elem
Ecole Labastide Marnhac, Elem	Ecole St Céré, Mater
Ecole Lalbenque, Elem	Ecole Frescaty Gourdon, Mater



► En Mars, les retraités doivent se faire entendre !

A l'appel de 9 organisations syndicales de retraité-e-s
(CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, SOLIDAIRES, FGR, LSR, Ensembles et Solidaires)

Le 30 Mars 2017 rassemblement à CAHORS à 10 h
À la BOURSE du TRAVAIL

En exprimant leurs préoccupations au travers de la consultation nationale

Pour dire aux candidats à l'élection présidentielle que les 17 millions de retraités veulent voir leur place reconnue dans la société, avoir les ressources pour vivre décemment, pouvoir se soigner, se loger... et lutter efficacement contre l'isolement social par une politique de transport, de culture, de services publics de proximité.

Répondez au questionnaire sur le site de la FGR : <http://www.fgrfp.org>



► Département du LOT cherche DASEN :

Vu sur le net site de la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public - BIEP

« Poste de DASEN à pourvoir »

Si vous lisez la description du poste il est clairement indiqué **"dans le cadre d'une convention signée l'année dernière visant au regroupement du réseau scolaire dans le rural, une concertation a été engagée avec les élus. Des mesures de réduction de la dispersion du réseau scolaire ont été mises en œuvre qu'il s'agira de poursuivre et d'intensifier pour favoriser les regroupements concentrés"**.

Cela ne laisse rien augurer de bon pour la suite des événements. Alors que le "protocole" s'achève avec la future rentrée scolaire il nous semble qu'il serait plus logique de chercher à arrondir les angles. La situation laissée par l'an-



cienn DASEN est suffisamment préoccupante, une attaque frontale des territoires qui ne satisfait pas les citoyens et les élus, pour que l'on cherche à la prolonger encore...

Comment peut-on indiquer dans la fiche de poste qu'il faut continuer à détruire les écoles de villages alors que le protocole est caduque ? Sauf à croire qu'il est prolongé ad vitam aeternam, sans concertation et surtout sans BILAN aucun ! Au détriment de la plus élémentaire démocratie.

Il est également spécifié que l'emploi n'est pas ouvert aux contractuels contrairement à ce qu'il se fait pour les professeurs des écoles...

Un professionnel de l'état est donc nécessaire pour mener à bien la déstructuration du service public de l'éducation nationale...

SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79

<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Dir de la publication : Benoit Debals ch. des Condamines 46090 Pradines
imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN : 1241-3542 N° CPPAP : 0417 s 07301

Suppl. 1 au n° 100 trimestriel Mars 2016

Déposé le 16 mars 2017

EDITO :

CARTE SCOLAIRE

Le DASEN a très vite publié l'arrêté de carte scolaire. Il est ensuite parti à Paris, s'éloignant d'un département qui ne décolère pas de subir 9 fermetures d'écoles cette année !

Les secteurs sinistrés continuent leur mobilisation : une forte mobilisation de **SOLIDARITÉ** a eu lieu le **mercredi 8 mars**, 39 écoles mobilisées en lutte ou en soutien à l'action. Cela continuera ! Comment accepter une telle attaque de l'école rurale avec une telle dotation ?

Les parents du côté de Duravel en ont appelé à la député, ainsi qu'à la ministre.

Sur certaines écoles les parents continuent d'occuper, les formes de protestation s'amplifieront et évolueront à n'en pas douter.

Molières, village qui a 35 enfants en âge primaire, se retrouve privé d'école !

Si certains élus se sont laissés convaincre par les propos « progressistes » du DASEN il y a trois ans, ils sont nombreux à voir maintenant que les modifications de tissu scolaire ne sauvent que momentanément mais finalement désertifient. La vision ministérielle continue de frapper: il faut récupérer des postes, fermer les petites unités scolaires, en faisant feu de tout bois: taux d'encadrement, nombre de profs pour 100 élèves, taux de scolarisation des 2 ans... tous les indicateurs chiffrés renforcent l'idée que les départements ruraux sont dévoreurs de moyens alors qu'il est dans les missions républicaines de maintenir une vie citoyenne dans tous les territoires. **Cette carte scolaire n'est pas encore achevée, comme chaque année il faudra encore lutter et ne pas lâcher !**

MOUVEMENT

Le serveur a ouvert avec du retard, mais nous y sommes habitués... Oui, comment finaliser les postes au mouvement si vite, alors que de nombreuses inconnues sont dans l'équation : le nombre de PE Stagiaires à qui il faut des postes réservés, le nombre de temps partiels accordés et surtout les cadrages carte scolaire qui vont bouger ou non. **Vous pouvez maintenant réaliser votre projet de mouvement à l'aide du SNUipp-FSU 46 : une interrogation, une précision ? Nos délégués sont là pour vous épauler : LES INFOS EN PAGES INTERIEURES.**

Sommaire	
Page 1 : Edito	carte des zones géographiques
Page 2 et 3 : Mouvement, infos générales,	Page 4 : Postes PES, Retraités, Département cherche DASEN

2 PAGES

**SPECIAL MOUVE-
MENT**

<http://46.snuipp.fr>



► Mouvement 2017 : infos générales

Le calendrier :

Saisie des vœux SIAM : jusqu'au 2 avril, sauf rallonge éventuelle.

<https://bv.ac-toulouse.fr/iprof/ServletIprof>

Commissions d'entretiens, postes hors barèmes : le 26 avril

CAPD résultat du mouvement : le 18 mai

Deuxième phase saisie de vœux SIAM: du 7 juin au 15 juin

CAPD 2ème phase : Le 29 juin

CAPD ajustements Troisième phase : Semaine de la rentrée

Renseignement MOUVEMENT

80, Rue des Jardiniers
Cahors

Possibilité de prendre RdV

Coord GPS:44.442831,1.438360

PERMANENCE au local

mardi 28 mars de 15 h 00 à 17 h
mercredi 29 mars de 12 h 00 à 15h
Le vendredi 31 de 14 h à 16 h

Sinon nous sommes joignables au
05.65.22.12.79 et snu46@snuipp.fr



Egalité de barème

En cas d'égalité de classement (l'ordre des vœux est déjà un premier classement), les discriminants sont dans l'ordre : L'AGS, les bonifications liées à la situation personnelle, les bonifications liées à la situation professionnelle.

► Le Barème et les bonifications

Le barème est l'élément servant à classer les candidats.

Il est constitué de :

- l'**Ancienneté Générale des Services (AGS)** : 1 pt par an ; 1/12ème de pt par mois ; 1/360ème de pt par jour
Ex : un PES a 0.33 pt (les 4 mois de la rentrée jusqu'à Noël)

Et des bonifications personnelles:

- **1 pt par enfant** à charge de moins de 20 ans ou enfant à naître (justificatif à fournir).
- **1 pt pour résidence séparée** de l'enfant, voire des enfants de moins de 20 ans au 1er septembre
- **5 pts pour handicap sur chaque vœu** si RQTH en cours de validité **ou 15 pts sur les vœux pour lesquels le Dasen estime qu'ils amélioreraient les conditions de vie de l'agent** (avis médecin de prévention). Le handicap concerne l'enseignant(e), le conjoint(e) ou l'enfant (voir circulaire). **ATTENTION : dépôt de la demande avant le 14 avril 2017**

Bonifications professionnelles:

- **5 pts pour mesure de carte scolaire** conservés l'année suivante si l'intéressé(e) n'obtient pas une affectation à titre définitif.
- **3 pts pour stabilité** : être resté(e) 3 ans sur le même poste lors de la première nomination.
- **1 pt par an pour nomination sur poste difficile** à partir de 3 ans de stabilité dans la limite de 5 pt, la liste des postes difficiles est en annexe à la circulaire mouvement.
- **2 pts pour zone violence** (pour les entrants dans le Lot).

Afin de faire valoir vos bonifications personnelles, vous devez fournir les justificatifs à l'Inspection académique (envoyez un double au SNUipp), le plus tôt possible et avant le 14 avril pour les points liés au handicap (RQTH et avis du médecin de prévention).



► Comment faire mon MOUVEMENT ?

Etablir des priorités : géographique, rural, urbain, niveau, fonction ... et supprimer ce qu'on ne veut absolument pas.

Faire une liste non exhaustive des postes par rapport à cette liste => **Trier cette liste.**

Appeler les écoles ou le SNUipp 46 si on a besoin de renseignements complémentaires (niveau possible d'enseignement, effectifs, décloisonnements, horaires...)

Faire son choix en pensant qu'un vœu géographique peut remplacer avantageusement 3 ou 4 vœux simples. Par exemple, le vœu géographique adj elem de la zone G3 remplace : adj elem Souillac, adj elem Pinsac, adj elem Lachapelle Auzac.

ATTENTION : sur certaines petites écoles les postes affichés ne correspondent pas à la réalité suite à des bougés de la direction. Le poste Adj Mat peut être en réalité sur le cycle 3 ou inversement. Appelez l'école ou le SNUipp 46.

Surtout ne pas demander un poste qu'on ne souhaite pas. Autant participer au second mouvement, que de prendre le risque d'obtenir un poste non voulu.

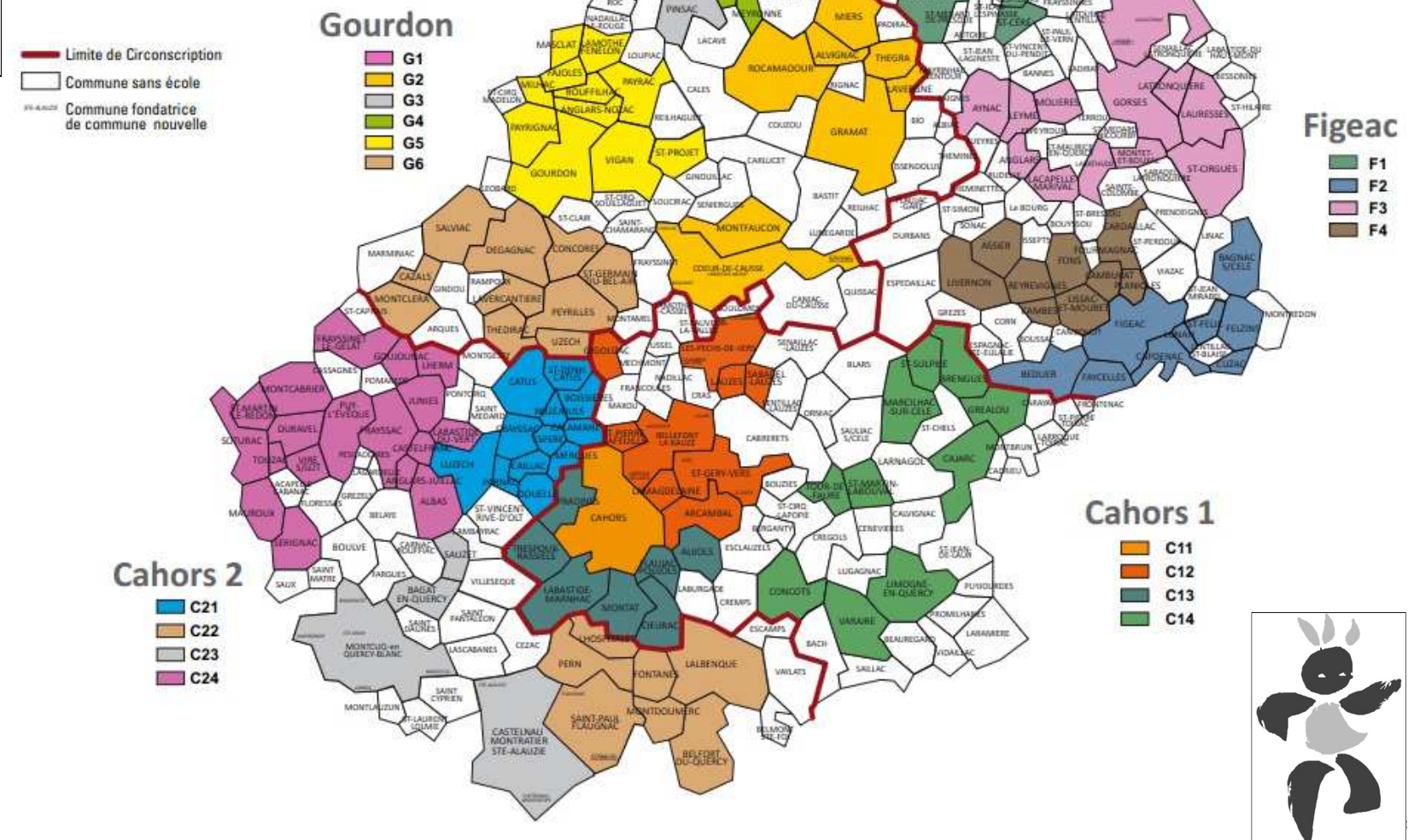
Si vous postulez sur un poste hors barème, il doit être placé en premier.



RETROUVEZ LA CARTE DES ZONES ET TOUTES LES INFOS SUR NOTRE SITE :

<http://46.snuip.fr/> => clic lien LE MOUVEMENT 2017

ZONES GEOGRAPHIQUES - mouvement étude redécoupage 2017



La passion
du métier
ne suffit pas

Il nous faut
du temps
et des
moyens.

